Image not found or type unknown

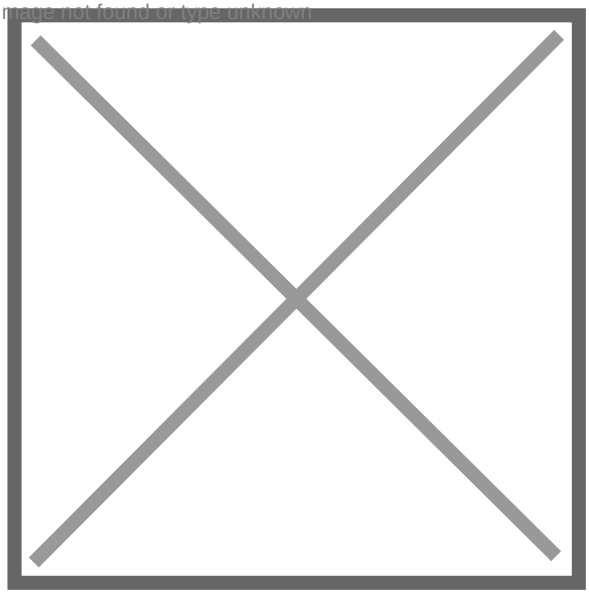

2 pères pour 1enfant . Test de ADN sérieux reconnu devant la loi

Par **Maribelle59000**, le **01/03/2015** à **04:18**

Bonjour,

Je vous expose le problème comme je peux (après plusieurs nuits blanches ...) c'est mon 1er forum.

Un conseil, procédez par étape, une question à la fois ou point par point, sans lire la totalité d'un coup ou ça risque de vous compliquer la tache .

1ère question :
A t'on besoin d'une ordonnance d un juge pour faire un test de paternité reconnu par la loi s'il vous plait ?

2) Y a t'il un test reconnu par la loi Française, recevable devant un juge ?

3) Deux monsieurs se prétendent le père d'une enfant, le 1er est reconnu comme tel (sans test), mais fait l'erreur de demander à faire un test ADN (pour prouver aux siens qu'il est bien le père naturel, la maman est partie avec un autre alors qu'elle attendait leur bébé) et se retrouve débouté parce qu'il a fait cette demande !
Puisque son avocate ne fait pas le nécessaire, il veut refaire une demande d'aide juridictionnelle mais manque de temps, donc il ne peut plus faire appel de la décision (débouté) .

Quelques mois plus tard, le monsieur débouté recoit des nouvelles de la petite et voit sa fille durant 3 mois, lui et sa famille sont convaincus que l'enfant est bien de lui, mais comment le

prouver légalement ?

Ensuite, on apprend que l'enfant de 2ans est hospitalisée et qu'une information préocupante a été déposé auprès du procureur . L'enfant est en danger au domicile de la mère .

Dans ce cas, le premier (celui qui a été débouté) peut-il faire appel (puisqu'il ya de nouveaux faits ?

Sachant en plus que le second père, l'officiel devant la loi, n'est plus en contact avec l'enfant et ne s'est pas préocupé de cette dernière, le juge va t il prendre le risque de la mettre chez cette homme sans faire le test de paternité ou vont-ils plutot placer l'enfant ?

En bref, un homme se bat pour son enfant qu'il aime de tout son coeur depuis sa conception, en étant le 1er à reconnaitre la petite, doit se battre pour prouver scientifiquement (devant la loi) qu'il est bien son père et qu'il veut prendre soin d'elle .

Comment peut-on faire s'il vous plait ?
Il sagit de ma nièce (fille de mon frére) et nous avons trés peur de ne plus la revoir (parce que placée ou chez un homme qui n a aucun géne en commun avec cette enfant) alors que nous sommes sa famille

J'ai appris que la mère aurait la décision du procureur ce lundi, j'aimerais qu'on trouve une solution rapide pour que ma nièce ne soit pas placé, mais qu'elle soit confié à mon frere .

Et dernièrement, de peur de perdre la petite, la mère fait tout ce qui est en sont pouvoir pour retourner vivre chez mon frére .
Pour les services sociaux c'est un inconnu .

Elle vivait chez son dernier petit ami, celui-ci à 2 chiens qui ne sont pas à jour, je ne sais pas si c'est niveau détention ou au sujet des vaccins .
Tout cela dans un 15/20m2 .

Le chien le plus ancien a mordu la petite au visage, à la cuisse et à la main .
Ce monsieur n'a pas fait piquer son chien .
Les conditions d'hygiène posent également problème (surtout avec une enfant de 2 ans avec des pansements à changer tout les jours)

Donc il est hors de question pour l'hopital, ou plutôt le procureur, que la petite retourne là bas et la mère n'a pas d'autre logement .
Hors de question également pour nous c est évidant .
L'hopital a eut ordre de bloquer la sortie de la petite .

Si mon frère n'accepte pas de reprendre la mère il a peur de ne pas revoir sa fille .
Mais je me demande aussi si ça serait dans son interet d'acceuillir la mère avec leur enfant .
Une maman reste un maman pour son enfant .
Mais ne vaut-il mieux pas se retourner contre la mère pour être pris au sérieux par un juge ?
Encore faut il que le juge le voit comme son père, il faut vraiment le test et on est prêt à payer mais pour quelque chose de sérieux

Merci pour votre aide

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **cocotte1003**, le **01/03/2015** à **09:12**

Bonjour, l'enfant a pour père celui qui l'a reconnu. Seul le test de paternité demandait par un juge est reconnu par le loi. L'enfant sera très probablement pris en charge par les services sociaux si le père reconnu ou des parents très proches ne la demande pas ou si les conditions de vie qu'ils proposent ne sont pas bonnes. Le père non reconnu doit saisir le jar pour demander un test, puis s'ils est positif demander au tribunal que l'état civil de l'enfant soit changé et qu'il puisse avoir un droit de visite.... les procédures seront facilités si la mère est d'accord. Il serait bon de faire un test de paternité non reconnu pour être sure de qui est le père avant de s'engager, cordialement

Par **Maribelle59000**, le **01/03/2015** à **09:43**

Entendu merci
Il l'avait reconnu avant sa naissance déjà .
La petite ressemble à ma fille comme une soeur ...
Bon dimanche

Par **Maribelle59000**, le **02/03/2015** à **04:28**

Mon frére a fait une reconnaissance pré-natale, le second post-natale (il est stérile depuis toujours)

Est-ce que je peux, moi, attaquer celui qui se prétend le père parce qu'il délaisse la petite ? Elle est quand même défigurée à vie !
Même si elle n'était pas chez lui il aurait dut avertir du danger ou en tant que pseudo "père" la prendre avec lui ou autre, il ne demande même pas à la voir

Autre question : si la petite est bien placée cette semaine, puis-je faire une demande pour l'avoir à la maison ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés